

Formation aux outils d'auto-évaluation ELADEB et AERES



Objectifs

1. Comprendre les enjeux du rétablissement en clarifiant les concepts s'y référant.
2. Identifier les principes de la démarche d'auto-évaluation des besoins dans l'accompagnement.
3. Savoir repérer les difficultés, ressources et besoins de la personne présentant un trouble psychique.
4. Découvrir et mettre en œuvre les outils d'auto-évaluation pour soutenir le projet de rétablissement de la personne en situation de handicap psychique.



1 JOUR

11 mai 2023 à Amiens (session 1)
 12 mai 2023 à Amiens (session 2)
 28 sept. 2023 à Loos (session 1)
 29 sept. 2023 à Loos (session 2)



PUBLIC

Tous professionnels des champs social, médico-social ou sanitaire.

Un binôme par structure.



PRÉREQUIS

Avoir des connaissances sur les troubles psychiques.



ANIMATION

Psychologue-psychothérapeute



GROUPE

Mini : **10 personnes**

Maxi : **20 personnes**



TARIF

320 €/pers. en inter

Étudiants, demandeurs d'emploi : 120 € (sur justificatif)



Contenu

Philosophie du rétablissement : contexte d'émergence des outils

- Rappel théorique et historique sur le concept de rétablissement.
- Les enjeux et méthodes d'évaluation des besoins et des ressources.
- Définition des termes en lien avec les outils d'évaluation.

S'approprier la méthodologie des outils ELADEB et AERES

- Présentation des modalités d'administration et de cotation.
- Travail sur les attitudes et la posture du professionnel.



Modalités pédagogiques

Apports théoriques.

Échanges autour de situations pratiques et des expériences des participants.

Présentation vidéo d'une situation clinique.

Présentation des outils et exercices de manipulation.



Délai d'accès

Toute demande de devis est traitée dans les 10 jours ouvrés. Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en collaboration avec le commanditaire.

En cas de personnalisation du programme, une proposition vous sera transmise pour répondre à vos besoins spécifiques.

Modalités d'évaluation

Les compétences et aptitudes acquises par le stagiaire lors de la formation seront évaluées par le biais d'un questionnaire, de mises en situation ou d'exercices. Un document sera remis à l'issue de la formation.

